

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 31/03/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 12
Votants..... 15

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du laminoir, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Agnès Joffre, Simone Moysset, , Francis Rouch.

Procurations : Rolande Firminhac à Janine Christophe
Valérie Lapaz à Anne-Marie Bousquet
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

Excusée : Christine Couderc.

Absente : Marie-Claude Guardia.

Délibération n° 2021/03/10 – extrait du registre
Concordance des comptes de gestion 2020 de l'ensemble des services du CCAS

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice budgétaire, le comptable public établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance du compte de gestion établi par le comptable public et du compte administratif établi par l'ordonnateur.

Les résultats du compte de gestion du comptable public constaté à la clôture de l'exercice sont en parfaite concordance avec ceux des comptes administratifs du CCAS et de ses budgets annexes.

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur le compte de gestion du budget du CCAS et ses budgets annexes.

Les membres du conseil d'administration décident que les comptes de gestion de l'ensemble des budgets du CCAS (CCAS Général – SAAD – SSIAD– EHPAD – Résidence Autonomie), dressés pour l'exercice 2020, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS.



Affiché le 16/04/2021

Transmis à la Sous-préfecture le 16/04/2021

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

.....
Date convocation : 31/03/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 12
Votants..... 15

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du laminoir, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Agnès Joffre, Simone Moysset, Francis Rouch.

Procurations : Rolande Firminhac à Janine Christophe
Valérie Lapaz à Anne-Marie Bousquet
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

Excusée : Christine Couderc.

Absente : Marie-Claude Guardia.

Délibération n° 2021/03/09 – extrait du registre
EHPAD : admission en non-valeur

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le comptable public dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre.

Mr le président précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget de l'EHPAD sur le compte « Créances admises en non valeur ».

Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet d'un recouvrement pour un montant global de 3 170,50 €.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,



Affiché le 16/04/2021
Transmis à la Sous-préfecture le 16/04/2021

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 31/03/2021

Nbre d'administrateurs : 17

En exercice... 17

Présents..... 12

Votants..... 15

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du laminoir, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Agnès Joffre, Simone Moysset, Francis Rouch.

Procurations : Rolande Firminhac à Janine Christophe
Valérie Lapaz à Anne-Marie Bousquet
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

Excusée : Christine Couderc.

Absente : Marie-Claude Guardia.

Délibération n° 2021/03/07 – extrait du registre
EHPAD : affectation des résultats provisoires 2020

Monsieur le Président expose :

L'état réalisé des recettes et des dépenses 2020 de l'EHPAD fait ressortir un excédent de fonctionnement de l'exercice de **116 196,15 €**.

La répartition par section tarifaire est présentée ci-dessous :

⇒ **Section d'hébergement** : un excédent pour 2020 de **56 621,09 €**

⇒ **Section dépendance et soins** : un excédent pour 2020 de + 68 224,97 € en soins et un déficit de - 8 649,91 €. Soit un résultat excédentaire de **59 575,06 €**.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent les affectations ci-dessous :

⇒ Section dépendance et soins :

✓ 29 507,65 € à affecter en report à nouveau excédentaire 1100 ce montant concerne les primes grand âges et Ségur de la sante pour l'exercice 2021.

-✓ 11 603,00 € à affecter en report à nouveau excédentaire 1100 ce montant concerne la perte d'activité section hébergement.

✓ 18 464,35 € à affecter en réserve de compensation des déficits, compte 10686

⇒ Section Hébergement :

✓ 16 000 € à affecter en réserve d'investissement 10682

✓ 40 621,09 € à affecter en réserve de compensation des déficits, compte 10686.

Il est précisé que ces affectations sont soumises à l'avis du conseil départemental et pourraient faire l'objet de modifications ultérieures.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,



*Affiché le 16/04/2021
Transmis à la Sous-préfecture le 16/04/2021*

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 31/03/2021

Nbre d'administrateurs : 17

En exercice... 17

Présents..... 12

Votants..... 15

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du laminoir, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Agnès Joffre, Simone Moysset, Francis Rouch.

Procurations : Rolande Firminhac à Janine Christophe
Valérie Lapaz à Anne-Marie Bousquet
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

Excusée : Christine Couderc.

Absente : Marie-Claude Guardia.

Délibération n° 2021/03/08 – extrait du registre
EHPAD : EPRD 2021 (état prévisionnel des recettes et des dépenses)

Conformément aux obligations des EHPAD publics,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2019 fixant le modèle des documents de l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,

Dans l'attente des arrêtés de tarifications 2020 du conseil départemental et de l'attribution du montant de la dotation « soins » versée par l'ARS,

L'EPRD 2021 provisoire doit être présenté avant le 30/04/2020.

M. le président présente l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2021 de l'EHPAD qui s'équilibre :

⇒Section de Fonctionnement :	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Total des recettes : 1 908 586,46 €	952 882,00 €	273 603,36 €	682 101,10 €
Total des dépenses : 1 908 586,46 €	952 882,00 €	273 603,36 €	682 101,10 €

⇒Section Investissement :
Total des recettes : 54 965,97 €
Total des dépenses : 54 965,97 €

Les membres du conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **approuvent le « EPRD 2021 de l'EHPAD »,**
- ⇒ **chargent le président de le mettre en application.**

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS,



Affiché le 16/04/2021
Transmis à la Sous-préfecture le 16/04/2021

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 31/03/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 12
Votants..... 15

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du laminoir, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Agnès Joffre, Simone Moysset, , Francis Rouch.

Procurations : Rolande Firminhac à Janine Christophe
Valérie Lapaz à Anne-Marie Bousquet
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

Excusée : Christine Couderc.

Absente : Marie-Claude Guardia.

**Délibération n° 2021/03/06 – extrait du registre
EHPAD : ERRD 2020 (état réalisé des recettes et des dépenses)**

Vu l'instruction no DGCS/SD5C/CNSA/2017/207 du 19 juin 2017 relative à la mise en oeuvre des dispositions du décret no 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

Mr le président expose au Conseil d'Administration , l'état réalisé des recettes et des dépenses l'exercice 2020 de l'EHPAD :

Section de Fonctionnement :	<i>HEBERGEMENT</i>	
<i>DEPENDANCE ET SOINS</i>		
Total des recettes : 2 077 344,07 €	1 040 767,59 €	1 036 576,48
€		
Total des dépenses : 1 961 147,92 €	984 146,50 €	977 001,42 €
Excédent : + 116 196,15 €	+ 56 621,09 €	+ 59 575, 06 €

Section d'Investissement :
Total des recettes : 5 000,00 €
Total des dépenses : 52 472,83

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2121-14), le Président quitte la séance.

Madame la vice-présidente propose aux membres du conseil d'administration de prendre acte du compte administratif 2020 de la Résidence Autonomie.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, votent sous la présidence de Mme Murat-Guiance Marie-Hélène et en l'absence de Mr le président, l'ERRD 2020 « Etat de réalisation des recettes et des dépenses » exposé ci-dessus.

Marie-Hélène
MURAT-GUANCE
Pour extrait certifié conforme
La vice-présidente du



Affiché le 16/04/2021
Transmis à la Sous-préfecture le 16/04/2021

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

.....
Date convocation : 31/03/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 12
Votants..... 15

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du laminoir, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Agnès Joffre, Simone Moysset, , Francis Rouch.

Procurations : Rolande Firminhac à Janine Christophe
Valérie Lapaz à Anne-Marie Bousquet
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

Excusée : Christine Couderc.

Absente : Marie-Claude Guardia.

Délibération n° 2021/03/11 – extrait du registre

Modifications des tarifs du portage de repas à domicile à compter du 1^{er} Mai 2021

Vu la délibération n° 2020/07/03 du 20 décembre 2020, fixant les tarifs applicables au 01/01/2021 au service du portage de repas,

Vu la loi « Egalim » du 1^{er} novembre 2018 concernant l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable et accessibles à tous ,

Mr le président propose une augmentation des tarifs de repas de portage de repas à compter du 1^{er} mai 2021, suite aux nouvelles règles de la loi « Egalim », 3 objectifs :

- ⇒ payer le juste prix aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail,
- ⇒ favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous : au moins 20% de produits biologiques,
- ⇒ réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire : achat de barquettes biodégradables.

Ces mesures engendrent un coût supplémentaire de la prestation « portage de repas à domicile » et nous oblige à augmenter nos tarifs afin de pouvoir maintenir notre budget en équilibre.

⇒ Tarif applicable au 1^{er} mai 2021 pour Decazeville (tarif réduit)

Tarifs TTC au 01/01/2021	Tarifs TTC au 01/05/2021
7,50 € (dont 2,63€ de livraison)	7,90 € (dont 2,63€ de livraison)

⇒ Tarif applicable au 1^{er} mai 2021 pour Decazeville

Tarifs TTC au 01/01/2021	Tarifs TTC au 01/05/2021
9,80 € (dont 2,63€ de livraison)	10,20 € (dont 2,63€ de livraison)

⇒ Tarif applicable au 1^{er} mai 2021 pour les communes extérieures

Tarifs TTC au 01/01/2021	Tarifs TTC au 01/05/2021
10,99 € (dont 3,82€ de livraison)	12,00 € (dont 3,82€ de livraison)

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent l'ensemble des nouveaux tarifs au 1^{er} mai 2021.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du



Affiché le 16/04/2021
Transmis à la Sous-préfecture le 16/04/2021

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 31/03/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 12
Votants.....15

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du laminoir, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Agnès Joffre, Simone Moysset, Francis Rouch.

Procurations : Rolande Firminhac à Janine Christophe
Valérie Lapaz à Anne-Marie Bousquet
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

Excusée : Christine Couderc.

Absente : Marie-Claude Guardia.

**Délibération n° 2021/03/05 – Extrait du registre
Résidence Autonomie : admission en non-valeur**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le comptable public dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre.

Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet d'un recouvrement pour un montant global de 920,97 €.

Mr le président précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget de la Résidence Autonomie sur le compte « Créances admises en non valeur ».

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CAS



Affiché le 16/04/2021
Transmis à la Sous-préfecture le 16/04/2021

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

.....
Date convocation : 31/03/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 12
Votants..... 15

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du laminoir, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Agnès Joffre, Simone Moysset, Francis Rouch.

Procurations : Rolande Firminhac à Janine Christophe
Valérie Lapaz à Anne-Marie Bousquet
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

Excusée : Christine Couderc.

Absente : Marie-Claude Guardia.

**Délibération n° 2021/03/04 – extrait du registre
Résidence Autonomie : affectation des résultats 2020**

Le président du CCAS propose d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de la façon suivante :

Le compte administratif 2020 de la résidence autonomie, fait ressortir un déficit de fonctionnement de l'exercice de – 17 893,70 €.

Le président du CCAS propose d'affecter :

⇒ le résultat de fonctionnement déficitaire de la façon suivante :

- 17 893,70 € à affecter en réserve de compensation, compte 10 686,

⇒ Le résultat d'investissement de l'exercice 2020 fait apparaître un déficit de – 1 456,38 €.

Compte tenu des résultats antérieurs, le résultat à affecter est de 161 904,83 €. Il sera repris au budget 2021.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prennent acte des affectations des résultats 2020 de la Résidence Autonomie, sachant que ces affectations sont soumises à l'avis du conseil départemental et pourraient faire l'objet de modifications ultérieures.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS **Marie-Hélène MURAT-GUANCE**



Affiché le 16/04/2021
Transmis à la Sous-préfecture le 16/04/2021

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 31/03/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 12
Votants..... 15

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du laminoir, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Agnès Joffre, Simone Moysset, Francis Rouch.

Procurations : Rolande Firminhac à Janine Christophe
Valérie Lapaz à Anne-Marie Bousquet
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

Excusée : Christine Couderc.

Absente : Marie-Claude Guardia.

Délibération 2021/03/03 – extrait du registre
Résidence Autonomie : compte administratif 2020

Mr le président expose, le compte administratif de l'exercice 2020 de la Résidence Autonomie :

⇒ **Section de Fonctionnement** :

Total des recettes : 426 037,56 €
Total des dépenses : 443 931,26 €
Déficit : - 17 893,70 €

⇒ **Section d'Investissement** :

Total des recettes : 6 434,75 €
Total des dépenses : 4 978,37 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2121-14), le président quitte la séance.

Madame la vice-présidente propose aux membres du conseil d'administration de prendre acte du compte administratif 2020 de la Résidence Autonomie.

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité prennent acte du compte administratif 2020 de la Résidence Autonomie Bellevue.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS.



Affiché le 16/04/2021

Transmis à la Sous-préfecture le 16/04/2021

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

.....
Date convocation : 31/03/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 12
Votants..... 15

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du laminoir, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Agnès Joffre, Simone Moysset, , Francis Rouch.

Procurations : Rolande Firminhac à Janine Christophe
Valérie Lapaz à Anne-Marie Bousquet
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

Excusée : Christine Couderc.

Absente : Marie-Claude Guardia.

**Délibération n° 2021/03/02 – extrait du registre
Résidence Autonomie : DM n° 1**

Mr le président informe que certaines dépenses n'ont pas été prévues au budget 2021 concernant les cautions, par conséquent il convient de prendre une DM (décision modificative) d'« Investissement »

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
- 16-	Emprunts et dettes assimilées	
165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 3 000,00 €
RECETTES		
- 16-	Emprunts et dettes assimilées	
165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 3 000,00 €

⇒ Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité actent la DM n° 1 d'investissement concernant le budget 2021 « Résidence Autonomie »..

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS.



Affiché le 16/04/2021
Transmis à la Sous-préfecture le 16/04/2021

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON
Arrondissement de
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 31/03/2021

Nbre d'administrateurs : 17
En exercice... 17
Présents..... 12
Votants.....15

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle du laminoir, sous la présidence de François Marty.

Présents : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Christian Calmette, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Agnès Joffre, Simone Moysset, , Francis Rouch.

Procurations : Rolande Firminhac à Janine Christophe
Valérie Lapaz à Anne-Marie Bousquet
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

Excusée : Christine Couderc.

Absente : Marie-Claude Guardia.

Délibération n° 2021/03/01A – extrait du registre 4 - CCAS général : budget prévisionnel 2021

Mr le président expose :

Le CCAS est soumis à la même procédure budgétaire que la commune et aux règles de la comptabilité publique. La fonction de comptable du CCAS est exercée par le comptable public.

Un budget est un **acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses**.

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. L'article L 2313-1 du CGCT ne prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget prévisionnel et au compte administratif afin de permettre aux membres d'en saisir les enjeux ».

Le budget d'une commune, ou d'un établissement public, se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

L'examen des financements d'un CCAS montre à l'évidence que bien qu'autonome juridiquement, il dépend étroitement de la commune dont il constitue l'outil social. Il vote son budget mais ce dernier est fortement tributaire de la subvention communale.

Le président présente et propose aux membres du conseil d'administration de voter le budget prévisionnel du « CCAS Général » pour 2021, ainsi arrêté :

BP 2021 CCAS Général	Fonctionnement	Investissement
Total Recettes/Dépenses	478 281,03 €	29 710,97 €

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ approuvent le budget prévisionnel 2021 du « CCAS Général »,
- ⇒ chargent le président de le mettre en application.

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente du CCAS



Affiché le 27/04/2021
Transmis à la Sous-préfecture le 27/04/2021

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Annule et remplace la délibération n° 2021/03/01 en date du 12 avril
2021 Budget Prévisionnel CCAS Général 2021

Date de décision: 12/04/2021

Date de réception de l'accusé 27/04/2021

de réception :

Numéro de l'acte : 202103_01A

Identifiant unique de l'acte : 012-261201024-20210412-202103_01A-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP- DM - CA-
affectation du résultat - approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-26120102400013-012032-BP-2021-21042021000000.xml
(99_BU-012-261201024-20210412-202103_01A-BF-1-1_1.xml)

Annexe : BP 2021 CCAS Annexes.pdf (71_AN-012-261201024-20210412-
202103_01A-BF-1-1_2.pdf)

BP CCAS G 2021 avec annexes

Annexe : 20210427081530.pdf (71_AN-012-261201024-20210412-202103_01A-
BF-1-1_3.pdf)

délib BP CCAS Général 2021